

Note du Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises (23 mai 1950)

Légende: Le 23 mai 1950, le Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises, organisme patronal qui regroupe les ARBED, la S.A. des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-St.Ingbert-Rumelange et la Minière et Métallurgique de Rodange, s'interroge sur les conditions de mise en pratique des idées françaises.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Traités. Traités - Economiques et Financiers. Plan Schuman - Négociations - La déclaration Schuman du 9 mai 1950 et les premières réactions - 1950, AE 11346.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_du_groupement_des_industries_siderurgiques_luxembourgeoises_23_mai_1950-fr-0ecc3211-6617-45b5-b588-fbfb7fd25698.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Note du Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises (23 mai 1950)

Propositions françaises relatives à la mise sous un contrôle international des industries du charbon et de l'acier.

Aux termes des propositions faites dernièrement par la France, la production de charbon et d'acier des pays adhérents serait placée sous une haute autorité commune. La possibilité de recours éventuels contre les décisions de cette haute autorité est prévue; les voies de ces recours doivent encore être précisées.

Une question extrêmement importante se pose immédiatement, c'est celle de la composition de cette autorité et de la façon dont elle travaillerait. Nous avons compris qu'elle serait formée de personnalités indépendantes des gouvernements aussi bien que des industries intéressées. La désignation de personnalités offrant toutes les garanties possibles de compétence ne serait certainement pas facile, dans un pays aussi petit que le nôtre en particulier.

Quelle serait, en supposant le plan Schuman accepté, la position du Luxembourg dans cette autorité? Siégerait-il à égalité avec la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique et la Hollande? Ou bien, Benelux ne formerait-il qu'un groupe? Les intérêts des pays de Benelux en matière charbonnière et sidérurgique ne sont pas absolument parallèles.

Dans quelle mesure d'autres pays, qui viendraient adhérer au plan, mais ne seraient que des producteurs d'acier secondaires, auraient-ils le pouvoir de délibérer sur les problèmes ayant trait à la production des grands pays sidérurgiques, parmi lesquels nous comptons?

Quels seraient, d'autre part, nos droits en ce qui concerne le charbon, dont nous ne sommes pas producteurs, mais gros consommateurs?

Les décisions de l'autorité seraient-elles prises à la majorité des voix ou nécessiteraient-elles l'unanimité? Le président aurait-il des prérogatives spéciales? Quelle serait la durée de son mandat?

En dehors de ces points de principe et de procédure, il faudrait savoir si, et comment, les industriels intéressés auraient la possibilité de faire entendre leur voix sur le plan international à un titre autre que simplement consultatif. Seraient-ils appelés, le cas échéant, à faire partie de comités d'études ou de comités techniques internationaux? Pourraient-ils être chargés de fixer les modalités d'application de certaines décisions ?

La mission impartie à la haute autorité commune sera, d'après la déclaration française, d'assurer dans les délais les plus rapides

- 1) la modernisation de la production et l'amélioration de la qualité,
- 2) la fourniture, à des conditions identiques, du charbon et de l'acier sur les marchés des pays adhérents,
- 3) le développement de l'exportation commune vers les autres pays,
- 4) l'égalisation dans le progrès des conditions de vie et de la main d'œuvre de ces industries.

Ceci, dit la note française, nécessitera la mise en œuvre d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production, la suppression des droits de douane, tarifs différentiels et entraves au libre échange.

Avant d'entrer dans l'examen de ces différents points, il nous paraît utile de rappeler les conditions de travail particulières de la sidérurgie luxembourgeoise :

a) le Luxembourg, comme M. BECH l'a déjà souligné, n'a qu'une seule industrie importante; cette industrie vit à peu près exclusivement d'exportations. La prospérité du pays et le maintien du plein emploi sont liés au maintien d'une production sidérurgique suffisante et rentable.

b) Nos travailleurs, d'autre part, ont atteint un niveau de vie élevé dont on conçoit difficilement la diminution.

c) Nous manquons de matières premières, à part un peu de minerais. Nous sommes tributaires à ce point de vue de l'Allemagne et de la France. Une garantie effective de libre accès à ces matières premières, à conditions égales avec nos concurrents, nous paraît constituer une condition indispensable et préalable à une adhésion éventuelle à un plan international.

d) Les programmes de rééquipement de la sidérurgie luxembourgeoise - qui, à l'encontre de ce qui se passe dans d'autres pays, les finance entièrement elle-même - ont été conçus sur des bases extrêmement modérées et avec le souci d'éviter toute augmentation du potentiel de production de fonte et d'acier. Il en est de même en Belgique, mais ce n'est pas du tout le cas en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Autriche, etc... L'Allemagne, en ce qui la concerne, ne cache pas ses revendications. Notre point de vue à l'égard de ces réclamations allemandes est connu et nous avons encore eu l'occasion de le préciser au Gouvernement luxembourgeois sous la date du 2 mai 1950, en plein accord avec la sidérurgie belge, qui a fait une communication analogue à son gouvernement. Quant à la course à la production sidérurgique à laquelle on se livre aujourd'hui en Europe, que l'OECE n'a pu empêcher et que l'ECA a souvent favorisée, le Gouvernement connaît aussi notre position. Le plan français remédiera-t-il à cet état de choses regrettable? S'il se bornait à entériner le mal, ou s'il l'aggravait, notre situation pourrait devenir extrêmement critique.

L'Allemagne a accueilli avec enthousiasme les propositions françaises; elle s'y rallie évidemment avec la pensée d'obtenir rapidement un relèvement du plafond de sa production sidérurgique et une libération des contrôles auxquels elle est aujourd'hui soumise. Quelle est à cet égard l'attitude française et celle des autres pays? Le gouvernement français de son côté désire assurer à la sidérurgie franco-sarroise la possibilité de réaliser les objectifs ambitieux que le plan Monnet lui a assignés. Alors que la capacité de production belgo-luxembourgeoise d'acier brut est restée la même qu'avant la guerre, celle du groupe France-Sarre va passer de 12 millions de tonnes qui constituait son maximum d'avant-guerre à près de 15 millions de tonnes. Celle de la Grande-Bretagne qui était de 13 millions de tonnes avant la guerre, doit être portée à 18 millions de tonnes. Les sidérurgies de l'Autriche et de l'Italie font l'objet d'une reconstruction complète, accompagnée d'extensions. Nous ne citerons les Pays-Bas que pour mémoire.

Nous craignons qu'en l'absence de garanties, ces objectifs de production ne soient réalisés, une fois notre liberté aliénée, au détriment de nos exportations. C'est sur leurs marchés intérieurs que les grands pays doivent rechercher d'abord le placement de leur production; les gouvernements peuvent, par une politique générale appropriée, agir sur cette consommation. La prétention déjà émise par la France à l'OECE de voir ses exportations suivre la même courbe que sa production est inacceptable, alors que l'on sait que les possibilités d'exportation en Europe et hors d'Europe sont loin d'être ce qu'elles étaient autrefois, pour toutes sortes de raisons, y compris l'intervention de l'industrie américaine sur des marchés où elle n'exportait pas avant la guerre. Cette situation a été mise en relief, tout récemment, dans une étude faite par la Division de l'Acier de la Commission Economique pour l'Europe à Genève. Ce rapport, très objectif, n'est pas optimiste et il conclut à l'existence en Europe d'un excédent de capacité de production de l'ordre de 8 millions de tonnes d'acier brut. La sidérurgie luxembourgeoise n'est pas responsable de cette situation, qui ne tient pas encore compte des suppléments de production que revendique l'Allemagne. Il est bien douteux que la mise en valeur et le développement des marchés africains permettent l'absorption de cet excédent !

Que seront les plans de production que déterminera la haute autorité qui doit être créée? Sur quelles bases ces plans seront-ils établis? S'agit-il de quotas-parts de production? Envisage-t-on de tenir compte des chiffres du passé, des objectifs annoncés à l'OECE, des taux de marche actuels, de considérations politiques, des situations particulières de chacun des pays? Nous éprouvons à cet égard, étant donné ce qui vient d'être exposé, les plus vives appréhensions. Les auteurs du plan songent-ils d'autre part à faire une distinction entre les tonnages susceptibles d'être affectés à la consommation intérieure des pays participants et les tonnages

d'exportation? Que signifient les mots "exportation commune"? Des quotes-parts d'exportation devraient-elles, dans leur esprit, être assignées à chacun des pays? D'après quels critères? Comment négociera-t-on les accords commerciaux avec les pays tiers?

Par quels moyens pense-t-on pouvoir développer les exportations? La possibilité d'investissements effectués en commun et de grands travaux dans les colonies, par financement collectif, fait-elle partie des idées françaises? Quels grands travaux envisage-t-on en particulier? Et comment fixerait-on les contributions et parts d'intervention de chacun des pays adhérents? Des possibilités de fourniture à chances égales pour chacun nous paraissent devoir comporter la réalisation d'une convertibilité préalable des monnaies.

Le développement des débouchés tant des marchés intérieurs que d'exportation ne peut être lié à l'abaissement des prix de vente de tous au niveau de ceux des pays qui ont le prix de revient le plus bas. Il ne faut pas oublier en effet que certains de ces prix de revient sont anormaux :

a) les conditions dans lesquelles travaillent actuellement les sidérurgies de l'Europe occidentale sont absolument différentes les unes des autres. Comment tiendra-t-on compte de ces différences et que fera-t-on pour les niveler? Est-ce cela que vise la péréquation des prix dont parle la note française?

b) La formation des prix en général se fait de façon toute différente de pays à pays. Dans certains d'entre eux, et notamment en Allemagne, elle est certainement artificielle. Les salaires payés dans la sidérurgie allemande ne dépassent pas 50% des nôtres, avec des charges sociales moins élevées; ceux qu'on paie en France sont de l'ordre de 60% des nôtres.

c) Les conditions dans lesquelles se fait aujourd'hui le commerce extérieur des divers pays ne sont pas comparables non plus. Les grands pays et ceux qui ont une monnaie faible sont avantagés dans leurs exportations.

La mise en pratique des idées françaises nous paraît dans ces conditions devoir être nécessairement précédée d'un aplanissement de ces différences et de la suppression de tous les éléments artificiels qui régissent aujourd'hui la formation des prix. Elle ne peut pas venir avant cette égalisation. La convertibilité des monnaies, elle aussi, constitue une condition à réaliser avant cette mise en pratique.

La déclaration française parle aussi d'une politique commune d'investissements et la création d'un fonds de rationalisation. Qu'envisage-t-on au juste? Comment ce fonds sera-t-il alimenté? Servira-t-il à indemniser les entreprises qui pourraient être fermées par mesure de rationalisation ou bien à favoriser le rééquipement et la modernisation d'autres entreprises? La sidérurgie allemande prétend être handicapée par un gros retard technique. Si on l'écoutait, nos pays pourraient être amenés à contribuer aux frais de sa modernisation.

Faut-il, par mesures de rationalisation, envisager que des programmes de fabrication pourraient nous être imposés, que nos usines pourraient être contraintes de mettre des installations au repos et à ne plus disposer librement de leur acier?

Nous ne voulons pas dire qu'une coopération internationale ne soit pas nécessaire dans le domaine de l'acier. Mais nous avons le droit de demander que cette collaboration se fasse à armes égales et ne méconnaisse pas les intérêts légitimes de chacune de nos sociétés. Nous craignons vivement que les idées françaises ne tendent à instituer une coopération internationale qui se traduirait sur le plan pratique à notre détriment.

Nos réticences, en résumé, ont pour cause

a) en premier lieu, la disparité très grande des conditions de travail, de production et de standard de vie dans les divers pays intéressés,

b) la crainte que l'Allemagne ne réussisse à en retirer un profit trop grand,

c) la crainte que l'aliénation éventuelle de notre liberté ne soit pas compensée, dans notre situation particulière difficile, par des garanties suffisantes. Un dirigisme international, dans ces conditions, pourrait être excessivement dangereux.

Ceci ne constitue pas encore une prise de position. Trop d'éléments d'appréciation nous manquent. Il est compréhensible dans ces conditions que nous restions confinés dans une attitude de réserve et même de méfiance.